

PROCÈS-VERBAL DE LA 350^e RÉUNION
DU CONSEIL SYNDICAL
DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET DES PROFESSEURES DE L'UQTR
Jeudi 15 septembre 2022 à 12h
Local 1220 Albert-Tessier et Plateforme ZOOM

| Départements | Délégué.e.s | Présence / Absence |
|---------------------------------------|---------------------------|-------------------------------|
| Anatomie | Stéphane Sobczak | P |
| Biologie médicale | Michel Cyr | P |
| Chimie, biochimie et physique | Benoit Daoust | P |
| Chimie, biochimie et physique | Daniel Montplaisir | P |
| Chiropratique | Christian Linard | A |
| Ergothérapie | Marie-Michèle Lord | P |
| Études en loisir, culture et tourisme | Isabelle Falardeau | P |
| Finance et économie | Ayi Ayayi | A |
| Génie électrique et informatique | Loïc Boulon | P |
| Génie industriel | François Gauthier | P |
| Génie mécanique | Nadjet Zioui | A |
| Gestion des ressources humaines | Chloé Fortin-Bergeron | P |
| Langues modernes et traduction | Maureen-Claude Laperrière | P |
| Lettres et communication sociale | Synda Ben Affana | P |
| Management | François Labelle | P |
| Management | Étienne St-Jean | P |
| Marketing et systèmes d'information | Thang Le Dinh | P |
| Mathématiques et informatique | Alain Goupil | P |
| Mathématiques et informatique | François Meunier | A |
| Orthophonie | Édith Durand | P |
| Philosophie et arts | Jean-Paul Martel | P |
| Psychoéducation et travail social | Lyne Douville | P |
| Psychoéducation et travail social | Georgia Vrakas | A |
| Psychologie | Lyson Marcoux | P |
| Psychologie | Diane St-Laurent | P |
| Sage-femme | Josée Lafrance | P |
| Sciences comptables | Audrey Bistodeau | P |
| Sciences comptables | Mireille Dubé | P |
| Sciences de l'activité physique | Jacques Abboud | A |
| Sciences de l'activité physique | Gabriel Moisan | P |
| Sciences de l'éducation | Félix Bouvier | P |
| Sciences de l'éducation | Alexandre Gareau | P |
| Sciences de l'environnement | Andrea Bertolo | P |
| Sciences de l'environnement | Vincent Fugère | P |
| Sciences humaines | Isabelle Bouchard | P |
| Sciences infirmières | Myriam Asri | P |
| Sciences infirmières | Lyne Cloutier | P |

| Comité exécutif | Officières et officiers | Présence / Absence |
|--|--------------------------------|---------------------------|
| Président | Gilles Bronchti | P |
| VP aux relations de travail (VPRT) | Sonia El Euch | P |
| VP aux affaires syndicales (VPAS) | Marc Beauregard | P |
| VP aux affaires universitaires (VPAU) | Denis Leroux | P |
| VP aux services à la collectivité (VPSC) | Marianne Paul | A (sabbatique) |
| Trésorier | Pier-Luc Lajoie | P |
| Secrétaire | <i>Poste vacant</i> | -- |

| Personnel du Syndicat | | Présence / Absence |
|--|------------------|---------------------------|
| Conseillère aux relations de travail | Diane Beauchemin | P |
| Conseiller aux affaires universitaires | François Landry | P |

Le professeur Denis Leroux, vice-président aux affaires universitaires du Syndicat, préside la réunion et François Landry, conseiller aux affaires universitaires, agit à titre de secrétaire.

CS350-15-09-2022-01 Ouverture de la réunion

Le président du Syndicat souhaite la bienvenue aux délégué.e.s et il les remercie de leur présence en cette première réunion de la session d'automne.

Il rappelle que la documentation relative à la réunion est disponible dans l'avis de convocation de la réunion.

CS350-15-09-2022-02 Vérification du quorum

Le président déclare l'assemblée ouverte, puisque le quorum de 30 % des délégué.e.s syndicaux prévu à l'article 12.4g. des Statuts du SPPUQTR est atteint.

Le vice-président aux affaires universitaires assume la présidence de l'assemblée.

La présidence d'assemblée demande aux délégué.e.s d'avoir une pensée pour la professeure Lucie Guillemette, du Département de lettres et communication sociale, décédée le 18 juin 2022. La professeure Guillemette a été embauchée à ce titre en 1991, puis elle a été vice-présidente aux affaires universitaires du Syndicat de 2001 à 2007, avant d'être nommée au poste de Vice-rectrice aux cycles supérieurs et à la recherche de 2007 à 2012. La professeure Lucie Guillemette a par la suite poursuivi son engagement au sein du Syndicat à titre de déléguée syndicale de 2017 à 2020, puis de 2021 à 2022.

CS350-15-09-2022-03 Lecture et adoption de l'ordre du jour

La présidence d'assemblée présente l'ordre du jour. Elle rappelle qu'il s'agit d'une réunion régulière et qu'il est possible d'ajouter des points.

1. Ouverture de la réunion
2. Vérification du quorum
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

4. Rapport du comité des relations de travail
5. Mieux connaître sa convention collective
6. Affaires budgétaires
 1. Rapport financier de l'année 2021-2022 (dépôt)
 2. Règle 20 régissant l'embauche d'un cabinet comptable pour l'audit des états financiers
 3. Choix du cabinet comptable pour l'année 2022-2023
7. Assemblée générale du Syndicat du 29 septembre 2022
 1. Plan d'action syndical 2022-2023
 2. Projet d'ordre du jour de l'assemblée générale statutaire
8. Négo 2022
9. Nomination – Représentant.e du Syndicat au Comité sur l'équité, la diversité et l'inclusion
10. Tribune des délégué.e.s
11. Lecture et adoption du procès-verbal de la 349e réunion
12. Information et dépôt de documents
 1. Agenda syndical de septembre 2022
 2. Dépôt des procès-verbaux du comité exécutif (642 et 644)
13. Affaires nouvelles
14. Date de la prochaine réunion régulière : 27 octobre 2022
15. Clôture de la réunion

La présidence d'assemblée fait la lecture de la proposition de résolution.

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour de la 350^e réunion du conseil syndical ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif ;

Sur proposition du comité exécutif, appuyée par le professeur Michel Cyr, du Département de biologie médicale, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la 350^e réunion du conseil syndical du 15 septembre 2022.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, la présidence d'assemblée déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

CS350-15-09-2022-04 Rapport du comité des relations de travail

La présidence d'assemblée invite le vice-président aux affaires syndicales à présenter le point.

Grief 2021-03: Climat de travail, harcèlement psychologique et violation de la propriété intellectuelle et des droits d'auteurs

Le vice-président aux affaires syndicales indique que ce dossier a été soumis à l'arbitrage, puis qu'une médiation est en cours au ministère du Travail. Une proposition de règlement a été présentée aux représentants de l'Université. Le Syndicat est en attente d'un retour.

Grief 2021-01 : Reconnaissance du syndicat (certains cours atypiques négociés par des professeurs)

Le vice-président aux affaires syndicales mentionne qu'une rencontre du comité des relations de travail conjoint, pour discuter d'un règlement possible, est prévue pour le 19 septembre 2022.

Grief 2021-07 Cours passés de cours réguliers à cours à l'étudiant

Le vice-président aux affaires syndicales mentionne rappel que le processus prévu à la convention collective (art 10.06) n'a pas été respecté. Une rencontre du comité des relations de travail conjoint, pour discuter d'un règlement possible, est prévue pour le 19 septembre 2022.

Contestation du calcul de la tâche au retour d'un long congé

Le vice-président aux affaires syndicales indique que l'administration calcule la tâche sur la base de 12 mois et que le Syndicat calcule sur une base sessionnelle. Le sujet sera traité lors de la négociation pour le renouvellement de la convention collective.

Activités professionnelles extérieures

Le vice-président aux affaires syndicales indique que l'administration demande une limite de nombre d'heures incluant les soirs, les fins de semaine et les vacances (par ex: 375 heures max à déclarer sur le formulaire de tâche, à l'AD et au DGAAP). Le sujet sera traité lors de la négociation pour le renouvellement de la convention collective.

Grief 2022-03 Surcharge de travail – enquêtes menées par l'employeur et ses mandataires

Le vice-président aux affaires syndicales informe ses collègues que le dossier a été soumis à l'arbitrage.

La vice-présidente aux relations de travail précise que les dossiers qui seront traités lors des négociations pour le renouvellement de la convention collective s'expliquent par le fait que l'administration de l'UQTR et le Syndicat ne sont pas encore arrivés à une issue à la satisfaction des deux parties. Ces dossiers ne font pas l'objet d'un grief.

Concernant le dossier du double-emploi (activités professionnelles extérieures), la vice-présidente aux relations de travail explique que le ou la professeur.e peut actuellement avoir un autre emploi à l'extérieur de l'UQTR, mais il ou elle doit respecter la convention collective (voir art. 23.09 – Activités professionnelles extérieures).

CS350-15-09-2022-05 Affaires budgétaires

1. Rapport financier de l'année 2021-2022 (dépôt)

Le trésorier présente le rapport financier et il répond aux questions. Il précise que le comité exécutif a déjà adopté ledit rapport et qu'il s'agit d'un dépôt pour le conseil syndical.

La présidence d'assemblée fait la lecture de la proposition de résolution.

| | |
|-------------|---|
| CONSIDÉRANT | les Statuts et les règlements du Syndicat ; |
| CONSIDÉRANT | le dépôt des résultats financiers 2021-2022 ; |
| CONSIDÉRANT | la recommandation du trésorier ; |
| CONSIDÉRANT | la recommandation du comité exécutif ; |

Sur proposition du comité exécutif, appuyée par la professeure Lyne Cloutier, du Département des sciences infirmières, il est résolu de prendre acte des états financiers 2021-2022 du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR (SPPUQTR) tels que préparés par la direction du SPPUQTR et audités par le cabinet MNP S.E.N.C.R.L/s.r.l.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, la présidence d'assemblée déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

2. Règle 20 régissant l'embauche d'un cabinet comptable pour l'audit

Le trésorier indique que les critères de sélection d'un cabinet comptable pour l'audit des états financiers du Syndicat ont été établis en 1991 par le comité exécutif à la demande de l'assemblée générale. Le trésorier précise que ces critères ne figurent pas dans les Statuts du syndicat ou dans une règle de fonctionnement dûment adoptée par le conseil syndical.

Le trésorier présente une proposition de règle régissant l'embauche d'un cabinet comptable pour l'audit des états financiers du Syndicat.

La présidence d'assemblée fait la lecture de la proposition de résolution.

| | |
|-------------|---|
| CONSIDÉRANT | les Statuts du Syndicat ; |
| CONSIDÉRANT | la proposition de la Règle 20 régissant l'embauche d'un cabinet comptable pour l'audit des états financiers ; |
| CONSIDÉRANT | les explications du trésorier ; |
| CONSIDÉRANT | la recommandation du comité exécutif ; |

Sur proposition du comité exécutif, appuyée par le professeur Michel Cyr, du Département de biologie médicale, il est résolu d'adopter la Règle 20 régissant l'embauche d'un cabinet comptable pour l'audit des états financiers du Syndicat.

Un délégué souligne qu'il serait préférable de modifier Trois-Rivières par Mauricie et Centre-du-Québec. Le trésorier accepte d'apporter la modification qui ne change pas la nature de la règle présentée.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, la présidence d'assemblée déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

3. Choix du cabinet comptable pour l'année 2022-2023

Le trésorier rappelle que le cabinet MNP S.E.N.C.R.L/s.r.l. a terminé l'an dernier son contrat pour auditer les états financiers du Syndicat. Pour l'année 2022-2023, le trésorier indique que le cabinet Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. répond aux critères de sélection d'un cabinet comptable selon la règle 20 précédemment adoptée et que la soumission soumise par ledit cabinet répond aux attentes du Syndicat.

La présidence d'assemblée fait la lecture de la proposition de résolution.

| | |
|-------------|---------------------------|
| CONSIDÉRANT | les Statuts du Syndicat ; |
|-------------|---------------------------|

CONSIDÉRANT la Règle 20 régissant l'embauche d'un cabinet comptable pour l'audit;
CONSIDÉRANT les explications du trésorier ;
CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif ;

Sur proposition du comité exécutif, appuyée par le professeur François Gauthier, du Département de génie industriel, il est résolu de recommander à l'assemblée générale du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR (SPPUQTR) de désigner le cabinet Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. afin d'auditer les états financiers du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR pour l'année 2022-2023 (première année).

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, la présidence d'assemblée déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

CS350-15-09-2022-06 Plan d'action syndical 2022-2023

La présidence d'assemblée présente le plan d'action syndical 2022-2023 recommandé par le comité exécutif. La présidence d'assemblée précise que la priorité sera donnée au renouvellement de la convention collective.

La présidence d'assemblée fait la lecture de la proposition de résolution.

CONSIDÉRANT les Statuts du Syndicat ;
CONSIDÉRANT le Plan d'action syndical 2022-2023 ;
CONSIDÉRANT les explications et la recommandation du comité exécutif ;

Sur proposition du comité exécutif, appuyée par le professeur Étienne St-Jean, du Département de management, il est résolu d'adopter le Plan d'action syndical 2022-2023.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, la présidence d'assemblée déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

CS350-15-09-2022-07 Renouvellement de la convention collective

1. Comité de négociation

La présidence d'assemblée indique que le 25 août dernier, le comité exécutif a convenu que le comité de négociation pour le renouvellement de la convention collective serait composé des personnes suivantes :

- Sonia El Euch, vice-présidente aux relations de travail ;
- Marc Beauregard, vice-président aux affaires syndicales ;
- Pier-Luc Lajoie, trésorier ;
- Diane Beauchemin, conseillère aux relations de travail ;
- Me Gabriel Hébert-Tétrault, procureur au consortium sur les services juridiques agissant à titre de personne-ressource au comité de négociation, sans siéger à la table de négociation.

2. Orientations pour le renouvellement

La présidence d'assemblée mentionne que les grandes orientations ont été préparées par la vice-présidence aux relations de travail et approuvées par le comité exécutif. Elle rappelle que durant l'année 2020-2021, le comité exécutif a rencontré 26 assemblées départementales, ainsi que les directions des centres et instituts, et plusieurs professeur.e.s clinicien.ne.s afin de mieux connaître la réalité des départements, entendre les préoccupations des professeur.e.s, répertorier les articles de la présente convention qui seraient à modifier, échanger sur les tâches professorales, les conditions de travail, etc. De plus, durant les sessions automne 2021 et hiver 2022, des sondages thématiques ont été acheminés à l'ensemble des professeur.e.s pour connaître l'appréciation de certains aspects liés aux tâches, aux conditions de travail et à des éléments de la convention collective 2018-2022. Ces sondages ont été suivis par l'organisation de rencontres thématique pour discuter et pour approfondir avec les professeur.e.s les différents enjeux relevés par les sondages.

La présidence d'assemblée invite la vice-présidence aux relations de travail à présenter les grandes orientations.

Les grandes orientations se divisent en deux thèmes :

- A. Demandes à incidence monétaire
 - 1. Rémunération
 - 2. Soutien à la recherche
 - 3. Plancher d'emploi
 - 4. Autres demandes monétaires

- B. Demandes normatives
 - 1. Reconnaissance des multiples volets de la tâche professorale et de la lourdeur administrative
 - 2. La tâche professorale au retour d'un long congé
 - 3. Autres demandes normatives

La présidence d'assemblée propose d'entrer en séance plénière d'une durée de 20 minutes, renouvelable si nécessaire, pour l'étude des orientations. Les délégué.e.s acceptent la suspension des règles d'assemblée pour discuter librement de la proposition soumise.

La présidence d'assemblée préside la séance plénière.

La présidence déclare une 1^{re} période de plénière de 20 minutes :

Un délégué souligne l'importance de mettre à la disposition de l'ensemble des professeur.e.s le document avant la tenue de l'assemblée générale. La présidence indique que le document est présenté par le comité exécutif à titre de document de travail. Le document qui sera adopté par le conseil syndical sera envoyé aux professeur.e.s dans un délai raisonnable.

Un délégué se questionne sur la raison voulant que les activités extérieures ne figurent pas dans le document. La vice-présidence aux relations de travail indique que l'employeur voudra traiter du sujet et qu'actuellement, ce qui figure dans la convention collective est adéquat selon le Syndicat.

Une déléguée appelle à la réflexion au sujet des moyennes cibles dans les demandes monétaires. Elle rappelle que les moyennes-cible n'existent plus dans les notions départementales.

Un délégué demande à être prudent avec l'intégration des écoles dans la convention collective, car un enchâssement d'un modèle déficient peut s'avérer dangereux pour la vie et la survie de l'école. La vice-présidence aux relations de travail mentionne qu'actuellement l'employeur possède beaucoup de pouvoir sur la question des directions d'écoles. Les directions d'écoles ne figurent peu ou pas dans l'actuelle convention collective.

La présidence déclare une 2^e période de plénière de 20 minutes :

Un délégué aimerait connaître les disparités salariales avec les autres universités comparables au Québec. Le trésorier est à étudier les différentes échelles salariales et il affirme qu'un retard est confirmé à l'UQTR.

Ce délégué poursuit en affirmant que l'ajout d'un échelon à la catégorie 4 n'est pas une mesure adéquate, car elle retiendrait de l'argent qui pourrait être affecté à l'ensemble des professeur.e.s. Le retrait d'échelons est la meilleure solution pour permettre aux professeur.e.s de progresser plus rapidement.

Un délégué affirme que l'employeur voudra traiter de la question des directions pédagogiques. Il souligne qu'un rattrapage est d'importance en plus de lier cette direction à la reconnaissance des professeur.e.s.

La présidence déclare une 3^e période de plénière de 20 minutes :

Une déléguée appelle à considérer une meilleure répartition des postes par secteur aux sous-commissions des études et à la recherche. Actuellement, les secteurs sont disproportionnés pour la représentation à la commission des études.

Les délégué.e.s échangent sur le calcul du plancher d'emploi. Tous s'entendent pour protéger la clause ascenseur et pour augmenter la base de calcul.

Un délégué s'inquiète que le recrutement d'étudiant.e.s ne figure pas dans les conventions collectives. L'UQTR recrute beaucoup d'étudiant.e.s dans des programmes où le nombre de professeur.e.s stagne, ce qui affecte la tâche des professeur.e.s. Il poursuit en mentionnant que le processus de répartition des postes est obscur. La vice-présidence aux relations de travail explique que les départements doivent justifier les postes nécessaires.

La présidence déclare une 4^e période de plénière de 20 minutes :

Une déléguée poursuit en indiquant que le départ à la retraite et le non-renouvellement de poste fragilisent les départements.

Une déléguée demande à ajouter à l'item formation pour l'enseignement la recherche. La vice-présidence aux relations de travail fera l'ajout.

La présidence d'assemblée, constatant que les délégué.e.s ont terminé les discussions, propose de mettre un terme à la séance plénière. Les délégué.e.s acceptent se retourner en assemblée délibérante.

La présidence d'assemblée fait la lecture de la proposition de résolution.

| | |
|-------------|--|
| CONSIDÉRANT | les négociations pour le renouvellement de la convention collective du Syndicat ; |
| CONSIDÉRANT | les rencontres avec les assemblées départementales, les directions des centres et instituts et des professeur.e.s clinicien.ne.s ; |
| CONSIDÉRANT | les sondages réalisés auprès des professeur.e.s ; |
| CONSIDÉRANT | les rencontres thématiques organisées auprès des professeur.e.s ; |
| CONSIDÉRANT | la recommandation du comité de négociation ; |
| CONSIDÉRANT | la recommandation du comité exécutif ; |

Sur proposition du comité exécutif, appuyée par le professeur François Gauthier, du Département de génie industriel, il est résolu de recommander à l'assemblée générale du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR (SPPUQTR) d'adopter les grandes orientations balisant les négociations pour le renouvellement de la convention collective.

Le professeur François Labelle, du Département de management, appuyé par le professeur Alain Goupil, du Département de mathématique et d'informatiques, demande un amendement afin de retirer des grandes orientations l'item :

- *Ajout d'échelons à la catégorie 4.*

Le vote à main levée est demandé.

| | |
|------------|----|
| Pour | 16 |
| Contre | 13 |
| Abstention | 2 |

La présidence d'assemblée déclare l'amendement demandant de retirer *Ajout d'échelons à la catégorie 4* aux grandes orientations adoptée à la majorité simple.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, la présidence d'assemblée déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

Les délégué.e.s félicitent et remercient la vice-présidence aux relations de travail et le comité exécutif pour le travail accompli.

3. Procédure du scrutin pour l'adoption des orientations à la 162^e assemblée générale du SPPUQTR

La présidence d'assemblée indique que les orientations du renouvellement de la convention collective doivent être approuvées par l'assemblée générale du Syndicat qui se déroulera le mardi 27 septembre 2022. À cet égard, en respect de la règle régissant les modes de scrutins, la présidence d'assemblée indique qu'un scrutin électronique doit être organisé et qu'il en revient au conseil syndical de déterminer la période de votation.

La présidence d'assemblée fait la lecture de la proposition de résolution.

| | |
|-------------|---|
| CONSIDÉRANT | les Statuts du SPPUQTR ; |
| CONSIDÉRANT | la Règle 17 régissant les modes de scrutin ; |
| CONSIDÉRANT | l'adoption des orientations pour la négociation de la convention collective ; |
| CONSIDÉRANT | la recommandation du comité exécutif ; |

Sur proposition du comité exécutif, appuyée par le professeur Étienne St-Jean, du Département de management, il est résolu de tenir un scrutin électronique visant l'adoption des orientations pour la négociation de la convention collective du mardi 27 septembre 2022 à 17h au vendredi 30 septembre 2022 à 12h.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, la présidence d'assemblée déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

CS350-15-09-2022-08 **Projet d'ordre du jour de la 162^e assemblée générale du SPPUQTR**

La présidence d'assemblée attire l'attention des délégué.e.s sur le projet d'ordre du jour de la prochaine assemblée générale statutaire qui aura lieu le 27 septembre prochain.

1. Ouverture de l'assemblée
2. Vérification du quorum
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Lecture et adoption du procès-verbal de la 161^e assemblée générale
5. Affaires budgétaires
 1. Rapport financier de l'année 2021-2022 (dépôt)
 2. Choix du cabinet comptable pour l'année 2022-2023 (vote)
6. Plan d'action syndical 2022-2023 (dépôt)
7. Renouvellement de la convention collective
 1. Présentation du comité de négociation
 2. Orientations pour la négociation
 3. Procédure du scrutin pour l'adoption des orientations
8. Élection au comité exécutif du SPPUQTR
 1. Secrétariat
9. Affaires nouvelles
10. Ajournement de l'assemblée jusqu'à la fin de la période de scrutin
11. Résultat de l'élection
12. Clôture de l'assemblée

La présidence d'assemblée fait la lecture de la proposition de résolution.

CONSIDÉRANT les Statuts du Syndicat ;
CONSIDÉRANT la présentation du projet d'ordre du jour de la 162^e assemblée générale du SPPUQTR ;
CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif ;

Sur proposition du comité exécutif, appuyée par la professeure Isabelle Falardeau, du Département d'études en loisir, culture et tourisme, il est résolu d'adopter le projet d'ordre du jour de la 162^e assemblée générale du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR (SPPUQTR) du 27 septembre 2022.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, la présidence d'assemblée déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

CS350-15-09-2022-09 Nomination – Représentant.e du Syndicat au Comité sur l'équité, la diversité et l'inclusion

1. Comité équité, diversité et inclusion

La présidence d'assemblée indique que le 18 mai dernier, le Conseil d'administration de l'UQTR a adopté la *Politique sur l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI)*. La présidence d'assemblée précise que, bien qu'un comité sur l'EDI existait déjà, la politique officialise sa création et précise son mandat ainsi que sa composition. Le mandat du Comité EDI est de conseiller l'UQTR relativement à l'EDI, de faire la promotion de l'EDI au sein de l'institution et d'orienter les actions à prendre.

La présidence d'assemblée explique que le Syndicat doit désigner un.e représentant.e pour être membre du comité EDI.

La présidence d'assemblée indique qu'un appel de candidatures a été envoyé à l'ensemble des professeur.e.s. Un total de quatre candidatures a été déposé au secrétariat du Syndicat. La présidence d'assemblée présente les quatre candidatures et les motivations des candidat.e.s. Elle poursuit en indiquant qu'un vote doit être pris par les délégué.e.s et que la candidature recevant le plus de votes sera celle retenue pour représenter le Syndicat au Comité EDI.

Le vote secret est demandé.

38 % pour Martin Caouette, Département de psychoéducation
33 % pour Georgia Vrakas, Département de psychoéducation
19 % pour Camille Gauthier-Boudreault, Département d'ergothérapie
10 % pour Jamal Ben Mansour, Département de gestion des ressources humaines

La présidence d'assemblée fait la lecture de la proposition de résolution.

CONSIDÉRANT les Statuts du SPPUQTR ;
CONSIDÉRANT la Politique sur l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI) ;

CONSIDÉRANT un appel de candidatures pour représenter le Syndicat au Comité EDI de l'UQTR ;
CONSIDÉRANT le résultat du vote des délégué.e.s ;

Sur proposition de la professeure Chloé Fortin-Bergeron, du Département de Gestion des ressources humaines, appuyée par la professeure Lyne Cloutier, du Département des sciences infirmières, il est résolu de nommer le professeur Martin Caouette, du Département de psychoéducation, à titre de représentant du SPPUQTR au Comité EDI de l'UQTR.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, la présidence d'assemblée déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

2. Comité chargé de l'application de la Politique linguistique de l'UQTR

La présidence d'assemblée indique qu'un des deux postes réservés aux professeur.e.s au Comité chargé de l'application de la Politique linguistique de l'UQTR est vacant. Elle explique que le comité veille à ce que l'Université, dans toutes ses activités, valorise l'usage du français et promeuve la qualité du français oral et écrit, en conformité avec les articles de la Politique.

La présidence d'assemblée indique qu'un appel de candidatures a été envoyé à l'ensemble des professeur.e.s. Une seule candidature a été déposée au secrétariat du Syndicat. La présidence d'assemblée présente la candidature. Elle poursuit en indiquant qu'un vote doit être pris par les délégué.e.s.

Le vote secret est demandé.

95 % pour Nadine Talbot, Département des sciences de l'éducation

La présidence d'assemblée fait la lecture de la proposition de résolution.

CONSIDÉRANT les Statuts du SPPUQTR ;
CONSIDÉRANT la Politique linguistique de l'UQTR ;
CONSIDÉRANT un appel de candidatures pour représenter le Syndicat au Comité chargé de l'application de la Politique linguistique de l'UQTR ;
CONSIDÉRANT le résultat du vote des délégué.e.s ;

Sur proposition du professeur Étienne St-Jean, du Département de management, appuyée par la professeure Lyne Cloutier, du Département des sciences infirmières, il est résolu de nommer la professeure Nadine Talbot, du Département des sciences de l'éducation, à titre de représentante du SPPUQTR au Comité chargé de l'application de la Politique linguistique de l'UQTR.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, la présidence d'assemblée déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

CS350-15-09-2022-10 Tribune des délégué.e.s

Une déléguée souligne que la *Loi 14 visant à assurer la protection des stagiaires en milieu de travail*, adoptée en février 2022, engendra un changement à la tâche des professeur.e.s.

Cette déléguée interpelle aussi ses collègues au sujet de la *Politique sur l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI)*. Les handicaps en santé mentale mériteraient d'être mieux intégrés dans la convention collective.

Une déléguée demande à ses collègues s'ils et elles ont des stages de fins de semaine. Ces stages signifient que les professeur.e.s doivent être disponibles 24 heures par jour, 7 jours sur 7.

Une déléguée se questionne sur le nombre maximum d'étudiant.e.s qu'un.e professeur.e.s peut avoir sous sa responsabilité. La présidence du Syndicat indique que l'assemblée départementale se prononce sur la tâche des professeur.e.s et que la direction départementale doit signer le formulaire de tâche. Il en revient à ces professeur.e.s de fixer un maximum. La présidence poursuit en mentionnant que le maximum doit tenir compte du type d'encadrement offert par le ou la professeur.e. La vice-présidence aux relations de travail souligne que la convention collective ne peut intégrer un plafond du nombre d'étudiant.e.s, puisqu'il ne revient pas au Syndicat d'intervenir en ce sens. Elle conclut que les départements ou les comités de programme peuvent se doter d'une politique pour baliser le tout.

CS350-15-09-2022-11 Lecture et adoption du procès-verbal de la 349^e réunion

La présidence d'assemblée présente le procès-verbal de la 349^e réunion du conseil syndical tenue le 26 mai 2022.

La présidence d'assemblée fait la lecture de la proposition de résolution.

| | |
|-------------|--|
| CONSIDÉRANT | le projet de procès-verbal de la 349 ^e réunion du conseil syndical tenue le 26 mai 2022 ; |
| CONSIDÉRANT | que les délégué.e.s ont reçu le projet dans les délais prescrits ; |
| CONSIDÉRANT | l'avis des délégué.e.s sur la conformité du projet ; |

Sur proposition de la professeure Lyne Cloutier, du Département des sciences infirmières, appuyée par le professeur Étienne St-Jean, du Département de management, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 349^e réunion du conseil syndical.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, la présidence d'assemblée déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

CS350-15-09-2022-12 Information et dépôt de documents

1. Agenda syndical de septembre et octobre 2022

La présidence d'assemblée présente l'agenda syndical des mois de septembre et d'octobre 2022.

Septembre 2022

| | | |
|----------|--------------|---------------------------------|
| Jeudi | 8 septembre | Comité exécutif |
| Mardi | 13 septembre | Commission des études de l'UQTR |
| Jeudi | 15 septembre | Conseil syndical |
| Jeudi | 22 septembre | Forum des partenaires |
| Jeudi | 22 septembre | Comité exécutif |
| Jeudi | 29 septembre | Assemblée générale statutaire |
| Vendredi | 30 septembre | CIRRAC |

Octobre 2022

| | | |
|----------|------------|------------------------------------|
| Jeudi | 13 octobre | Comité exécutif |
| Mardi | 18 octobre | Commission des études de l'UQTR |
| Mercredi | 19 octobre | CMSST |
| Jeudi | 20 octobre | Conseil fédéral – FQPPU |
| Vendredi | 21 octobre | Conseil fédéral – FQPPU |
| Lundi | 24 octobre | Conseil d'administration de l'UQTR |
| Jeudi | 27 octobre | Conseil syndical |

2. Dépôt des procès-verbaux du comité exécutif (642 à 644)

La présidence d'assemblée attire l'attention des délégué.e.s sur les procès-verbaux des réunions 642 à 644 du comité exécutif.

La présidence d'assemblée invite les délégué.e.s qui désirent obtenir plus d'information à adresser leurs questions aux membres concernés du comité exécutif.

CS350-15-09-2022-13 Affaires nouvelles

Ce point ne fait l'objet d'aucune discussion.

CS350-15-09-2022-14 Date de la prochaine réunion

La prochaine réunion du conseil syndical sera le 27 octobre 2022.

CS350-15-09-2022-15 Clôture de la réunion

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 h 39.

Présidence d'assemblée

Secrétaire d'assemblée

Denis Leroux
Vice-président aux
affaires universitaires

François Landry
Conseiller aux affaires universitaires